

CONTRAT DE LOCATION CHAMBRE D'HOTES

Merci d'imprimer deux exemplaires de ce contrat et un exemplaire des conditions Générales, de les retourner complétés et signés avec la mention « lu et approuvé », accompagnés d'un chèque d'acompte (30% de la location) libellé à l'ordre de M Sandou, et à envoyer à l'adresse suivante :

Murielle Sandou

5 chemin de la Procession

34725 Saint Guiraud

Téléphone : 04.67.96.88.32 – Portable : 06.64.84.47.04

Email : contact@entrevignesetgarrigue.fr

Un exemplaire signé de ce contrat vous sera retourné pour confirmation.

Par ce présent contrat, établi

Entre : Murielle Sandou – 5 chemin de la Procession à 34725 Saint Guiraud

Et : (Prénom) (Nom).....

Domicilié (Adresse complète).....

Téléphone :..... Portable :.....

Adresse e-mail :.....

Il est convenu ce qui suit :

Murielle Sandou met à la disposition de M..... une chambre pour 2 personnes.

Pour une durée de nuits, au prix de.....

Chèque d'acompte de :..... euros (soit 30% du montant total)

Draps, linges de toilette fournis.

Date d'arrivée : le.....entre 16H et 18H

Date de départ : le..... Avant 12H

Le petit déjeuner est servi en salle à manger de 8H à 10H, ou sur la terrasse de la chambre (selon saison au choix du locataire)

Documentation touristique à disposition.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Toute réservation implique l'adhésion à l'ensemble des conditions générales ici mentionnées.

Un exemplaire des Conditions Générales de Location dûment signé et comportant la mention « lu et approuvé » doit être joint à votre demande de location.

Les chambres sont strictement Non Fumeurs, un cendrier est à disposition sur la terrasse. Les animaux de compagnie ne sont pas admis.

La réservation doit être accompagnée d'un acompte correspondant à 30% de la somme totale. Le paiement du solde doit être effectué à la date de début du séjour. Le non versement du solde en temps vaut annulation du contrat, l'acompte restant au propriétaire.

Bien vous assurer que votre contrat d'assurance "Habitation principale" prévoit l'extension « villégiature », (Locations de vacances).

Le locataire se déclare d'accord sur les termes de ce contrat et des conditions générales. Aucune rature ni surcharge ne sera acceptée dans la rédaction du contrat.

A.....le.....

A.....le.....

(Signature du propriétaire)

(Signature du locataire précédée de la mention « lu et approuvé »)